

**Mutuelle Nationale Territoriale
Section de la Haute-Garonne
7, rue du Périgord – BP 7087
31000 TOULOUSE**

Objet : Garantie maintien de salaire

Monsieur le Président,

Dans le cadre du renouvellement du contrat Prévoyance au 1^{er} janvier 2022, les agents placés au 31 décembre 2021 en Congé Longue Maladie, Longue de Durée ou Grave Maladie demeurent couverts par le précédent contrat.

Or, depuis le mois de juillet 2021, dans le cadre du contrat antérieur, il est règlementairement irrégulier de maintenir le versement du Régime Indemnitaire aux agents placés dans de telles positions administratives. Cela se traduit par un impact inacceptable sur leur rémunération (de 300€ à 1500€ net/mois selon leur grade).

Situation ubuesque, ces collègues se retrouvent dans l'impossibilité de souscrire au nouveau contrat qui leur garantirait un maintien de rémunération, tant qu'ils sont positionnés en CLD, CLM et GM.

Aussi, nous attirons votre attention sur l'état de santé grave et sérieux des plus de 400 agents de nos deux Collectivités placés en CLD, CLM ou Grave Maladie et sur les incidences financières désastreuses dont ils sont victimes aujourd'hui ; et qui plus est, sans en avoir été préalablement informés, puisque les courriers leur annonçant la suppression du versement du Régime Indemnitaire à compter du mois de janvier 2022, ont été envoyés par l'Administration en fin d'année !

C'est pourquoi, en votre qualité de Président de la section MNT de la Haute-Garonne, nous vous demandons de bien vouloir garantir à ces agents, déjà particulièrement vulnérables de par leur pathologie, l'accès au niveau de couverture proposé par le nouveau Contrat de Prévoyance. Nous nous devons collectivement de préserver les valeurs mutualistes revendiquées à juste titre par la MNT.

Une décision favorable à la présente demande leur éviterait d'avoir à surmonter une situation encore plus anxiogène et dramatique occasionnée par ces pertes financières conséquentes, venant s'ajouter au combat qu'ils mènent, aujourd'hui, contre la maladie.

Comptant sur l'attention particulière que vous porterez à cette alerte, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées

Le Secrétaire Général FO TM-CCAS
Nicolas REFUTIN



Le Secrétaire Général FO Ville de Toulouse
Pascal MAYNAUD

